

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 629

29 juin 2005

SOMMAIRE

A.H.W., G.m.b.H.	30146	I.E.B.C., Import Export Business Company, S.à r.l., Windhof	30153
Abts & Associés, S.à r.l., Eischen	30148	Keru, S.à r.l.	30146
Amity Internationale S.A.H., Luxembourg	30159	Lessix Holding S.A., Luxembourg	30166
Antiquarium Holding S.A., Luxembourg	30174	Lessix Holding S.A., Luxembourg	30168
Ardennes Invest, S.à r.l., Bissen	30157	Lombard Odier Darier Hentsch Multiadvisers, Sicav, Luxembourg	30177
AV-HE-BA Luxembourg S.A., Luxembourg	30164	Lombard Odier Darier Hentsch Multiadvisers, Sicav, Luxembourg	30177
AV-HE-BA Luxembourg S.A., Luxembourg	30164	Lyn Investment Company S.A.H.	30146
AV-HE-BA Luxembourg S.A., Luxembourg	30164	Ma Campagne S.A., Luxembourg	30162
Belgafin Trust S.A.	30146	Ma Campagne S.A., Luxembourg	30163
Bitec, I.B.O.S., S.à r.l., Wasserbillig	30154	Materis Management Refractaires S.C., Luxem- bourg	30192
Blade Lux Holding Two, S.à r.l., Luxembourg	30171	MSEOF Marengo II, S.à r.l., Luxembourg	30165
Borussia Invest S.A.	30147	MSEOF Marengo II, S.à r.l., Luxembourg	30166
(La) Caravelle Portugaise, S.à r.l., Kayl	30155	Nero S.A.H., Esch-sur-Alzette	30155
CEREP Finance, S.à r.l., Luxembourg	30155	Omanix S.A.	30147
CEREP Italy One, S.à r.l., Luxembourg	30154	Parque D. Pedro 2 B.V., S.à r.l., Luxembourg	30182
Club des Amis du Bon Vin, S.à r.l., Luxembourg ..	30147	Parque D. Pedro 2 B.V., S.à r.l., Luxembourg	30183
Corporate Investment Partners S.A., Esch-sur- Alzette	30155	Pizzeria Coeur d'Italie, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .	30146
Cytus Investissement S.A., Luxembourg	30164	Procter & Gamble Luxembourg Investment Ge- neral Management, S.à r.l., Luxembourg	30172
D.Code Luxembourg, S.à r.l., Wiltz	30159	Procter & Gamble Luxembourg Investment Ge- neral Management, S.à r.l., Luxembourg	30174
Da Alba, S.à r.l., Bascharage	30149	Procter & Gamble Luxembourg Investment SCS, Luxembourg	30168
Danka Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	30157	Procter & Gamble Luxembourg Investment SCS, Luxembourg	30170
DP Consult S.A., Pétange	30154	R.F.I. Holding S.A., Luxembourg	30190
DSC, Domotique - Sécurité - Concept, S.à r.l., Luxembourg	30153	R.F.I. Holding S.A., Luxembourg	30191
DSC, Domotique - Sécurité - Concept, S.à r.l., Luxembourg	30153	SGS Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	30164
Eastbridge B.V., S.à r.l., Luxembourg	30177	Tuileries Participation S.A., Luxembourg	30151
Eastbridge B.V., S.à r.l., Luxembourg	30181	Tuileries Participation S.A., Luxembourg	30152
Entreprise Générale de Constructions Manuel Cardoso, S.à r.l., Howald	30161	U.A.I. (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxembourg	30187
Euro-Toiture, S.à r.l., Walferdange	30156	U.A.I. (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxembourg	30190
Eurolux Trading S.A.	30147	U.A.I. (Luxembourg) IV, S.à r.l., Luxembourg ...	30183
Europanel Sicav, Luxembourg	30176	U.A.I. (Luxembourg) IV, S.à r.l., Luxembourg ...	30186
Europanel Sicav, Luxembourg	30187	Vetshop, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	30155
Finaflo S.A.	30147	Vicente, S.à r.l., Pétange	30171
Fondation Greenpeace Luxembourg, Esch-sur- Alzette	30186	Zermatt DMK Holdings S.A.	30147
Giolin S.A., Luxembourg	30159		
Global Bond Management S.A., Luxembourg	30146		
Hoën, S.à r.l., Wellenstein	30163		

PIZZERIA COEUR D'ITALIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 20.390.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017211.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

KERU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 89.568.

LYN INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 30.576.

A.H.W., G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 56.931.

BELGAFIN TRUST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 43.989.

Liquidations judiciaires

Par jugements du 21 avril 2005, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoutes et a ordonné la liquidation des sociétés ci-après désignées:

1) KERU, S.à r.l. dont le siège social à L-5570 Remich, 41, route de Stradtbredimus, a été dénoncé en date du 1^{er} juin 2003;

2) LYN INVESTMENT COMPANY S.A., ayant eu son siège social à L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin, de fait inconnue à cette adresse;

3) A.H.W., G.m.b.H., ayant eu son siège social à L-6723 Grevenmacher, 3, rue du Stade;

4) BELGAFIN TRUST S.A., dont le siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, a été dénoncé en date du 1^{er} novembre 2002.

Ces mêmes jugements ont déclaré applicables à ces liquidations les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite, ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal de et à Luxembourg, et ont désigné liquidateur Maître Joëlle Pierret, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg avant le 11 mai 2005.

L'exécution provisoire des jugements a été ordonnée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Joëlle Pierret

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04966. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04968. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04969. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04970. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033191.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2005.

GLOBAL BOND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 27.981.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

Pour GLOBAL BOND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(017316.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

BORUSSIA INVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 68.821.

EUROLUX TRADING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 84.350.

FINAFLO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.529.

OMANIX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.183.

ZERMATT DMK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 30.626.

Liquidations judiciaires

Par jugements du 21 avril 2005, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoutes et ordonné la liquidation sur requête des sociétés suivantes:

1. BORUSSIA INVEST S.A., société anonyme, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.821, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, dénoncé le 11 novembre 2002;

2. EUROLUX TRADING S.A., société anonyme, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.350, ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, dénoncé le 18 avril 2003;

3. FINAFLO S.A., société anonyme, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.529, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, dénoncé le 26 février 2003;

4. OMANIX S.A., société anonyme, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.183, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, dénoncé le 30 septembre 2002;

5. ZERMATT DMK HOLDINGS S.A., société anonyme, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.626, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Max Agnes, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg, 1, Plateau St. Esprit, avant le 11 mai 2005.

Pour extrait conforme

Me M. Agnes

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05286. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05288. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05289. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05292. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05293. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033580.2//47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CLUB DES AMIS DU BON VIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 21.199.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 31 décembre 2004 à 11.00 heures

L'associé nommé comme commissaire-vérificateur H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège à L-1526 Luxembourg, 23 Val Fleuri.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour CLUB DES AMIS DU BON VIN, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021198.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

ABTS & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8466 Eischen, 14, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 106.174.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf février.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

- Monsieur Pieter Abts, indépendant, demeurant à L-8466 Eischen, 4, rue de l'Ecole.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ABTS & ASSOCIES, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Eischen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations dans les domaines du conseil économique, du courtage en assurances, en financial planning et en family office.

D'une façon générale, elle pourra accomplir tout acte susceptible de favoriser son objet social, dans les seules limites des lois régissant les matières visées.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (EUR 125,-) Euros chacune, toutes souscrites par l'associé unique.

Les cent parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entré associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de juin de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et il déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du Code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8466 Eischen, 14, rue de l'Ecole.
- 2) La société sera gérée par un gérant.
- 3) Est nommé gérant: Monsieur Pieter Abts, indépendant, né à Leuven (B) le 20 février 1972, demeurant à L-8466 Eischen, 14, rue de l'Ecole.
- 5) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: P. Abts, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 11 février 2005, vol. 431, fol. 63, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 22 février 2005.

C. Mines.

(017343.3/225/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

DA ALBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4909 Bascharage, 2, rue Belair.

R. C. Luxembourg B 106.175.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze février.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Alfio Di Stefano, commerçant, né à Catania (Italie), le 7 novembre 1967, demeurant à L-5823 Fentange, 52, op der Sterz.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue pour la société qu'il représente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DA ALBA, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Bascharage.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que l'exploitation d'une pizzeria avec activité de traiteur, d'une sandwicherie et l'organisation de banquets.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui se rapportent à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros chacune, toutes souscrites par l'associé unique.

Les cent parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de juin de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et il déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du Code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-4909 Bascharage, 2, rue Belair.
- 2) La société sera gérée par deux gérants.
- 3) Est nommé gérant administratif: Monsieur Alfio Di Stefano, commerçant, né à Catania (Italie), le 7 novembre 1967, demeurant à L-5823 Fentange, 52, op der Sterz.

Est nommé gérant technique: Monsieur Sebastiano Barretta, cuisinier, né à Marsala (Italie), le 9 juin 1973, demeurant à L-4687 Differdange, 112, rue Woier.

- 4) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: A. Di Stefano, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 17 février 2005, vol. 431, fol. 64, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 24 février 2005.

C. Mines.

(017521.3/225/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

TUILERIES PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 104.501.

L'an deux mille cinq, le dix février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de TUILERIES PARTICIPATION S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 104.501, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 novembre 2004, non encore publié.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Liliane Peiffer, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvianne Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christel Detrembleur, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

- A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la société.

2.- Modification afférente de l'article 4 des statuts comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle a également comme objet social l'achat, l'exploitation, la vente et la location d'un patrimoine immobilier et industriel.

La société pourra également accomplir toutes les transactions commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet pour en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut acquérir, rentabiliser et vendre des immeubles de tous genres, bâtis ou non au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

3- Démission et décharge de Monsieur Romain Thillens de sa fonction d'administrateur.

4.- Nomination de Monsieur Philippe Richelle comme nouvel administrateur.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle a également comme objet social l'achat, l'exploitation, la vente et la location d'un patrimoine immobilier et industriel. La société pourra également accomplir toutes les transactions commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet pour en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut acquérir, rentabiliser et vendre des immeubles de tous genres, bâtis ou non au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission de Monsieur Romain Thillens de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat et lui donne pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur sortant:

Monsieur Philippe Richelle, maître en sciences économiques et sociales, né le 17 octobre 1962 à Verviers, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Son mandat expirera ainsi à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Peiffer, S. Braquet, C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 février 2005, vol. 891, fol. 50, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} mars 2005.

J.-J. Wagner.

(019871.3/239/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

TUILERIES PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 104.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} mars 2005.

J.-J. Wagner

Notaire

(019872.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

I.E.B.C., IMPORT EXPORT BUSINESS COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 12A, ancienne route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.063.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Philippe Sitko, gérant de société, né à Haine-Saint-Paul (Belgique) le 14 janvier 1961, demeurant à B-7181 Familleux, 19, rue du Barrage, agissant pour son propre compte et en sa qualité de représentant de

Madame Marie-Christine De Wit, sans état, née à Turnhout (Belgique) le 5 janvier 1962, demeurant à B-2300 Turnhout, Konigin Elisabethlei 14/B7, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel a déclaré qu'ensemble avec sa mandante ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée IMPORT EXPORT BUSINESS COMPANY, S.à r.l., en abrégé I.E.B.C., S.à r.l., avec siège à L-8399 Windhof, 12A, ancienne route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 58.063, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 15 janvier 1997, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale actée par le notaire instrumentaire en date du 2 décembre 2003,

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associés et sont approuvés par eux.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associés.

Que les associés n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, le comparant a pris à l'unanimité avec sa mandante les résolutions suivantes:

1. La société IMPORT EXPORT BUSINESS COMPANY, S.à r.l. est liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur Philippe Sitko est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable avec son associée des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans à B-7370 Diur/Elouges, 54/2, rue Belle-Vue, Zoning de Dour.
4. Au cas où, par impossibilité, une dette ou une créance aurait échappé, les associés susdits en supporteraient les frais ou en feraient le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Sitko, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 3 février 2005, vol. 431, fol. 60, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 22 février 2005.

C. Mines.

(017530.3/225/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

DSC, DOMOTIQUE - SECURITE - CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 30, rue d'Orchimont.
R. C. Luxembourg B 89.054.

Monsieur Schambourg Raymond demeurant 20, rue du Square, F-54720 Lexy, démissionne avec effet immédiat du poste de Gérant Technique de la Société DSC S.à r.l., DOMOTIQUE - SECURITE - CONCEPT dont le siège social se situe au 30, rue d'Orchimont, L-2268 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lexy, le 22 novembre 2002

R. Schambourg.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020175.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

DSC, DOMOTIQUE - SECURITE - CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 30, rue d'Orchimont.
R. C. Luxembourg B 89.054.

La société MRO S.A. démissionne avec effet immédiat de son poste de gérant administratif de la société DOMOTIQUE - SECURITE - CONCEPT DSC, S.à r.l. avec siège social à 30, rue d'Orchimont, L-2268 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mars 2003.

Signatures.

(020176.2//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

DP CONSULT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 62.455.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(018206.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

CEREP ITALY ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05826, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2005.

Signature.

(018258.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

BITEC, I.B.O.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 29.946.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- Madame Dorothea Oehm, sans état, demeurant à D-53773 Hennef, 14, Altenbödingen Strasse,
- 2.- Madame Karin Josette Verkoyen-Scholer, employée privée, demeurant à D-54340 Riol, 1, Im Pichter.

Lesquels comparantes sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée BITEC, I.B.O.S., S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue, numéro matricule 1989 2400 426, constituée initialement sous la dénomination BUSINESSLAND, B.O.S. aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 30 janvier 1989, publié au Mémorial C numéro 148 du 30 mai 1989, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 830 du 12 août 2004, et agissant en tant que seuls associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'étendre l'objet social de la société par l'ajoute d'un alinéa à savoir:

«La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la location, la promotion, et la gérance d'immeubles pour compte propre» et de modifier l'article deux des statuts, afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'import-export et le commerce en gros de tous matériels et produits manufacturés industriels ou artisanaux à l'exclusion de tout matériel militaire ainsi que toute représentation d'articles de bureaux, machines et installations.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la location, la promotion, et la gérance d'immeubles pour compte propre.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Oehm, K.J. Verkoyen-Scholer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 62, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 février 2005.

P. Bettingen.

(019977.3/202/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

CEREP FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.244.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05855, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2005.

Signature.

(018262.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

LA CARAVELLE PORTUGAISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl.
R. C. Luxembourg B 74.253.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 février 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(018273.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

VETSHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 21.900.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 février 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(018276.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

CORPORATE INVESTMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 82.238.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 février 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(018290.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

NERO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 63.439.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 février 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(018292.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

EURO-TOITURE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7220 Walferdange, 42, route de Diekirch.

H. R. Luxemburg B 53.888.

Im Jahre zwei tausend fünf, den sieben und zwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Ist erschienen:

- Herr Andreas Christoph Sandkühler, Dachdeckermeister, geboren in Wuppertal (Deutschland), am 19. Mai 1969, wohnhaft in D-54675 Obergeckler, Bergstrasse 2 (Deutschland).

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EURO-TOITURE S.à r.l. mit Sitz in L-7220 Walferdingen, 42, route de Diekirch, R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 53.888, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. Februar 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 217 vom 30. April 1996,

dass deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 7. April 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 484 vom 25. Juni 1999 und am 28. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 984 vom 9. November 2001,

dass deren Gesellschaftskapital in Euro umgewandelt wurde gemäss Beschluss des alleinigen Gesellschafters vom 13. Dezember 2001 und veröffentlicht im Mémorial C Nummer 517 vom 3. April 2002.

- Dass der Komparent einziger und alleiniger Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft ist und dass er folgende Beschlüsse genommen hat:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter stellt fest, dass auf Grund einer privatschriftlichen Abtretung von Gesellschaftsanteilen vom 27. Januar 2005, Herr Allain Dasthy, Geschäftsmann, wohnhaft in L-7220 Walferdingen, 42, route de Diekirch, seine ein hundert (100) Anteile der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung EURO-TOITURE, S.à r.l., an Herrn Andreas Christoph Sandkühler, vorgenannt, abgetreten hat.

Der alleinige Gesellschafter erklärt diese Übertragungen als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Nach dieser erfolgten Abtretung wird Artikel fünf (5) der Satzung abgeändert um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

 «**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile zu je ein hundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Andreas Christoph Sandkühler, Dachdeckermeister, geboren in Wuppertal (Deutschland), am 19. Mai 1969, wohnhaft in D-54675 Obergeckler, Bergstrasse 2 (Deutschland), gehalten werden.

Alle Anteile sind voll eingezahlt.»

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter stellt fest, dass Herr François Muller, verwaltungstechnischer Geschäftsführer der Gesellschaft, bereits am 24. Januar 2001 verstorben ist.

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Herrn Ulrich Möller als technischer Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung abzurufen.

Fünfter Beschluss

Als neuer Geschäftsführer der Gesellschaft wird Herr Andreas Christoph Sandkühler, Dachdeckermeister, geboren in Wuppertal (Deutschland), am 19. Mai 1969, wohnhaft in D-54675 Obergeckler, Bergstrasse 2 (Deutschland) ernannt.

Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechs hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A.C. Sandkühler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 février 2005, vol. 530, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Junglinster, den 2. März 2005.

J. Seckler.

(019881.3/231/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

DANKA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 57.078.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB03974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour DANKALUX

Signatures

(019253.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

**ARDENNES INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ARDENNES INVEST S.C.I., Société civile immobilière).**

Siège social: L-7762 Bissen, 31, route de Boevange.

L'an deux mille quatre, le sept décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- S.P.R.L. SOCOMA, société privée à responsabilité limitée de droit belge, avec siège social à B-4960 Malmédy, 39, avenue de Norvège,

représentée par son associé-gérant, Monsieur Roland Lieber, administrateur de sociétés, demeurant à B-Malmédy,

2.- S.C.L., S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, représentée par son gérant, Monsieur Roland Lieber, prénommé.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. S.P.R.L. SOCOMA et S.C.L., S.à r.l., représentées comme dit, sont les seules associées de la société civile immobilière ARDENNES INVEST S.C.I., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1120 du 24 juillet 2002.

2. Les associées décident de supprimer momentanément la valeur nominale des cent (100) parts sociales existantes.

3. Les associées décident unanimement d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille euros (EUR 10.000,00), pour le porter de son montant actuel de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), sans création de parts sociales nouvelles, par apport en espèces.

L'augmentation de capital ci-avant décidée de dix mille euros (EUR 10.000,00) a été entièrement libérée par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix mille euros (EUR 10.000,00) se trouve dés-à-présent à la libre disposition de la société, ce que les associées reconnaissent mutuellement.

4. Les associées décident de fixer la valeur nominale des parts sociales existantes à cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) par part sociale.

5. Comme suite de ce qui précède, les associées décident unanimement de modifier l'article cinq des statuts de la société comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- S.P.R.L. SOCOMA, prénommée, quatre-vingts parts sociales	80
2.- S.C.L., S.à r.l., prénommée, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100»

6. Les associées décident de transférer le siège social de la société à L-7762 Bissen, 31, route de Boevange, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Bissen.»

7. Les associées décident unanimement de transformer la société civile immobilière en société à responsabilité limitée sous la dénomination de ARDENNES INVEST, S.à r.l., étant entendu que cette transformation n'est accompagnée d'aucun changement des bases essentielles du pacte social.

8. Les associées décident unanimement d'accepter la démission de Monsieur Roland Lieber, prénommé, de ses fonctions d'administrateur de la société et de lui accorder la décharge pleine et entière.

9. Les associées décident unanimement la refonte complète des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir, ainsi que construire, acheter et vendre.

Elle peut faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 3. La société prend la dénomination de ARDENNES INVEST, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Bissen.
Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune, immédiatement libérées.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- S.P.R.L. SOCOMA, société privée à responsabilité limitée de droit belge, avec siège social à B-4960 Malmédy, 39, avenue de Norvège, quatre-vingts parts sociales.	80
2.- S.C.L., S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, vingt parts sociales.	20
Total: cent parts sociales	100

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

10. Le nombre de gérants est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société sous sa seule signature: Monsieur Roland Lieber, prénommé.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de ce qui précède, est évalué à neuf cent cinquante euros (EUR 950,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Lieber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 88, case 11. – Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2005.

E. Schlessler.

(018072.3/227/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

30159

GIOLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.475.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC01862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021177.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

D.CODE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
R. C. Luxembourg B 99.367.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(021194.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

AMITY INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 37.824.

In the year two thousand and four, on the eighteenth day of October at 2.15 p.m.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of AMITY INTERNATIONALE S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R.C. Luxembourg B 37.824), incorporated by deed or Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on August 14, 1991, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 425 of November 9, 1991. The articles of incorporation were amended for the last time by deed of Maître Edmond Schroeder, prenamed, on March, 5, 1992, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 356 of August 21, 1992.

The meeting is presided over by Mr Arie Kremeris, Company director, residing in London.

The chairman appointed as secretary Mrs Catherine Day-Royemans, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Myriam Spiroux-Jacoby, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. This meeting was convened by notices containing the agenda published in the Mémorial and in the Lëtzeburger Journal on September 29, 2004 and October 8, 2004.

III. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

1.- To resolve the liquidation of the Company.

2.- To appoint Mr Arie Kremeris, director of AMITY and IGI INSURANCE COMPANY LIMITED, 477 Douglas Avenue, Toronto, Ontario, Canada as Liquidator and to determine his powers.

IV. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of six million seventy-six thousand (6,076,000) shares five million three hundred and ninety-six thousand eight hundred and fifty-five (5,396,855) shares are duly present or represented at the present meeting. The quorum required by the Luxembourg company law of 10 August 1915 is reached so that the shareholders' meeting may validly decide on the items of the agenda and adopt these items subject to a majority of at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides a dissolution in anticipation of the company and puts the company into liquidation as of October 19, 2004.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Mr Arie Kremeris, director of AMITY and IGI INSURANCE COMPANY LIMITED, residing at 477 Douglas Avenue, Toronto, Ontario, Canada.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil statuses and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit octobre, à 14.15 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMITY INTERNATIONALE S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, (R.C. Luxembourg B 37.824), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 14 août 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 425 du 9 novembre 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, prénommé, en date du 5 mars 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 356 du 21 août 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Arie Kremeris, administrateur de société, demeurant à Londres.

Le président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Myriam Spiroux-Jacoby, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. La présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés au Mémorial et au Lëtzebuerger Journal en date des 29 septembre 2004 et 8 octobre 2004.

III. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. De décider la mise en liquidation de la Société.

2. De nommer Monsieur Arie Kremeris, administrateur de AMITY et IGI INSURANCE COMPANY LIMITED, 477 Douglas Avenue, Toronto, Ontario, Canada, comme liquidateur de la Société et déterminer ses pouvoirs.

IV. Il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur six millions soixante-seize mille (6.076.000) actions cinq millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent cinquante-cinq (5.396.855) actions sont dûment représentées à la présente assemblée. Le quorum requis par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 étant atteint, l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points figurant à son ordre du jour et adopter ces points à une majorité des deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés.

Après que ceci ait été communiqué par le Président et ait été constaté par les membres de l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter du 19 octobre 2004.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Monsieur Arie Kremeris, administrateur de AMITY et IGI INSURANCE COMPANY LIMITED, demeurant à 477 Douglas Avenue, Toronto Ontario, Canada.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Kremeris, C. Day-Royemans, M. Spiroux-Jacoby, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 octobre 2004, vol. 429, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(017535.3/242/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTIONS MANUEL CARDOSO, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

R. C. Luxembourg B 18.698.

L'an deux mille cinq, le deux février.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Manuel Cardoso Simoes, entrepreneur, demeurant à L-2563 Luxembourg, 29, rue Jean Schaack, déclarant être l'associé unique de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTIONS MANUEL CARDOSO, S.à r.l., avec siège social à L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 18.698, n° TVA 19812403012,

constituée originairement sous la dénomination de S.C.C., SOCIETE DE CONSTRUCTIONS CARDOSO, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Raymond Steichen, alors de résidence à Luxembourg, le 7 octobre 1981, publié au Mémorial C n° 280 du 19 décembre 1981, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C n° 164 du 10 février 2004 (transfert de siège social).

Lequel comparant ès qualités qu'il agit, a prié le notaire soussigné de documenter ses décisions comme suit:

1) L'associé unique décide de révoquer le gérant technique pour tous travaux de carrelage Monsieur Pascal Patat, maître-carreleur, demeurant à F-57100 Thionville, 44, route de Longwy, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

2) Est nommé gérant technique pour tous travaux de carrelage: Monsieur Manuel Cardoso Simoes, prénommé, et ceci pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances:

Pour tous travaux de carrelage sous la signature individuelle de Monsieur Manuel Cardoso Simoes, prénommé.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire.

Signé: M. Cardoso Simoes, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 février 2005, vol. 904, fol. 71, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2005.

A. Biel.

(020151.3/203/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

MA CAMPAGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 105.851.

L'an deux mil cinq, le onze février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MA CAMPAGNE S.A., avec siège social à L-9638 Pommerloch, An der Gaass, Bloc n° 7, Appartement n° 13, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 janvier 2005, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 105.851, non encore publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Baudson, administrateur de sociétés, demeurant 7, Um Haff à L-9653 Goesdorf,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carlo Wetzel, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
2. Modification en conséquence de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts.
3. Constatation de la libération subséquente du capital à hauteur de 100%.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social de L-9638 Pommerloch, An der Gaass, Bloc n° 7, Appartement n° 13 à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville».

Troisième résolution

L'assemblée constate que le capital de la société souscrit au moment de la constitution de la société en date du 10 janvier 2005 a été libéré intégralement par des versements en espèces sur le vu de deux extraits bancaires soit un montant total de EUR 23.250,- (vingt-trois mille deux cent cinquante euros) tenu à la libre disposition de la société à savoir:

- un versement de EUR 11.625,- (onze mille six cent vingt-cinq euros) par CENTRE DE GESTION HOLDING S.A. en date du 2 février 2005,

- un versement de EUR 11.625,- (onze mille six cent vingt-cinq euros) par PREMIUM GROUP HOLDING S.A. en date du 31 janvier 2005.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. Baudson, S. Mathot, C. Wetzel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, vol. 23CS, fol. 78, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 mars 2005.

P. Bettingen.

(019771.3/202/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

30163

MA CAMPAGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 105.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 mars 2005.

P. Bettingen
Notaire

(019772.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

HOEN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5471 Wellenstein, 18A, rue Sainte Anne.
H. R. Luxemburg B 82.292.

Im Jahre zweitausendfünf, den zwölften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

- 1) Herr Josef Hoen, Stukkateurmeister, geboren am 17. August 1939 in Rehlingen (D), wohnhaft in D-66663 Merzig-Brottdorf, Provinzialstrasse 75,
- 2) Herr Joachim Hoen, Diplomingenieur, geboren am 24. Januar 1962 in Rehlingen (D), wohnhaft in D-66663 Merzig-Brottdorf, Habichtweg 7,
- 3) Herr Jürgen Hoen, Stukkateurmeister, geboren am 23. Dezember 1962 in Rehlingen (D), wohnhaft in D-66663 Merzig-Brottdorf, Provinzialstr. 75.

Herr Josef Hoen, vorbenannt und Herr Joachim Hoen, vorbenannt, sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HOEN, S.à r.l., mit Sitz zu L-5471 Wellenstein, 18A, rue St. Anne, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 28. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C vom 11. Dezember 2001, Nummer 1140, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg, unter der Sektion B und der Nummer 82.292.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 6. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C vom 7. März 2002, Nummer 374, und zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 11. September 2002, veröffentlicht im Mémorial C vom 13. November 2002, Nummer 1.628.

Herr Joachim Hoen, vorbenannt, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens seine ihm gehörenden fünfzig Anteile (50) in der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HOEN, S.à r.l., an Herrn Jürgen Hoen, vorbenannt, und dies annehmend, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, welcher Preis festgelegt wurde auf den Nominalwert der verkauften Anteile, worüber Quittung.

Herr Josef Hoen, kaufmännischer Geschäftsführer der Gesellschaft, Herr Joachim Hoen und Herr Jürgen Hoen, technische Geschäftsführer der Gesellschaft, nehmen die Anteilabtretung im Namen der Gesellschaft an, gemäss den Bestimmungen von Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Die Gesellschafter ersuchen den Notar folgenden Beschluss zu beurkunden:

Beschluss

Aufgrund der vorangegangenen Gesellschaftsanteilabtretung beschliessen die Gesellschafter Artikel 6 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-)»

Die Anteile werden wie folgt gehalten:

1.- Herr Joseph Hoen, vorbenannt, fünfzig Anteile.....	50
2.- Herr Jürgen Hoen, vorbenannt, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile.....	100

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Hoen, J. Hoen, J. Hoen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, vol. 146S, fol. 80, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Senningerberg, den 28. Februar 2005.

P. Bettingen.

(019935.3/202/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

AV-HE-BA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 62.144.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB03840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signature.

(021236.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

AV-HE-BA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 62.144.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB03841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signature.

(021235.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

AV-HE-BA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 62.144.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB03845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signature.

(021234.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

AV-HE-BA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 62.144.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB03843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signature.

(021233.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

SGS FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.205.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2005.

Signature.

(022279.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

CYTUS INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.687.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC02032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

Signature.

(022284.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

MSEOF MARENGO II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 1,004,900.-.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 102.115.

In the year two thousand and four, on the twenty-second day of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MSEOF MARENGO I, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
here represented by Mr Eric Biren, expert-comptable, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on December 16, 2004.

The said proxy, initialled varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of MSEOF MARENGO II, S.à r.l., a private limited company, having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 102.115 (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of MSREF T CLOE, S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 11, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1.015 of October 12, 2004 the Articles of Incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on November 4, 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as above mentioned, recognise that it has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

I.- (i) Transfer of the registered office from 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg to 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and (ii) amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation of the Company and has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office from 33 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg to 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, and to amend the first sentence in Article 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Art. 2. Registered office - First sentence.

The Company will have its registered office situated at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence a Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MSEOF MARENGO I, S.à r.l., une société a responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
ici représentée par Monsieur Eric Biren, expert-comptable, demeurant professionnellement a Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 16 décembre 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de MSEOF MARENGO II, S.à r.l., une société a responsabilité limitée, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 102.115 (ci-après la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence a Luxembourg, en date du 11 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1015 du 12 octobre 2004, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence a Luxembourg, en date du 4 novembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant de la décision a intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

I.- (i) Transfert du siège social de L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri a L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse et (ii) modification de l'Article 2 des Statuts de la Société
et a demandé au notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse et de modifier la première phrase de l'Article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Siège social - Première phrase.

Le siège social est établi a Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).»

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus mentionnée l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est noté qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé a Luxembourg, date qu'en tete des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. Biren, H. Hellinckx.

Enregistré a Mersch, le 3 janvier 2005, vol. 430, fol. 5 - case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 février 2005.

H. Hellinckx.

(020045.3/242/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

MSEOF MARENGO II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 102.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 février 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(020047.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

LESSIX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 77.643.

In the year two thousand five, on the twenty-second day of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LESSIX HOLDING S.A. (the «Company»), a «société anonyme», which was incorporated by a notarial deed on 29 August 2000 and published in the Mémorial C number 113 of 14 February 2001, entered in the Luxembourg Company Register under section B number 77.643, established and having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial enacted on 16 September 2001, published in the Mémorial C number 444 of 20 March 2002.

The Extraordinary General Meeting is declared open and is presided over by Mr. Eric Leclerc, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Diane Wunsch, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Jos Hemmer, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1) Transfer of the Company's registered office from 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach to 2, rue Carlo Hemmer, in L-1734 Luxembourg;

2) Amendment of Article two (2), first paragraph of the Company's Articles of Incorporation, in order to reflect such transfer of the registered office.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- It appears from the said attendance-list that all three hundred ten (310) shares representing the Company's total subscribed capital of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to transfer the Company's registered office from its current address at 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, to 2, rue Carlo Hemmer, in L-1734 Luxembourg.

Second resolution

In order to reflect such transfer of the Company's registered office, the Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to amend the first paragraph of Article two (2) of the Company's Articles of Incorporation. The extraordinary general meeting of shareholders resolves that this first paragraph of Article two (2) shall have henceforth the following wording:

Art. 2. First paragraph. «The registered office of the company is established in Luxembourg-City.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LESSIX HOLDING S.A., (la «Société»), une société anonyme, constituée suivant acte notarié du 29 août 2000, publié au Mémorial C numéro 113 du 14 février 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 77.643, établie et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié du 16 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 444 du 20 mars 2002.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Diane Wunsch, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jos Hemmer, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social statutaire de la Société du 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

2) Modification de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ce transfert du siège social.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire de son adresse actuelle du 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que ce premier alinéa de l'article deux (2) aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa. «Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdites personnes comparantes ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Leclerc, D. Wunsch, J. Hemmer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2005, vol. 891, fol. 69, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(019860.3/239/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

LESSIX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 77.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mars 2005.

J.-J. Wagner

Notaire

(019862.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT SCS, Société en commandite simple.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 76.720.

In the year two thousand and four, on the fifteenth day of December at 11:30 a.m.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1. PROCTER & GAMBLE NORDIC INC, with registered office in at One Procter & Gamble Plaza Cincinnati, Ohio 45202 USA, represented by Mr. Yves Deschamps, lawyer, residing in Luxembourg.

2. PROCTER & GAMBLE INTERAMERICAS LLC, with registered office at 1, Procter & Gamble Plaza, Cincinnati, Ohio, 45202, USA, represented by Mr. Yves Deschamps, prenamed.

3. PROCTER & GAMBLE EASTERN EUROPE INC, a company with registered office at Procter & Gamble Plaza, Cincinnati, Ohio 45202, USA represented by Mr. Yves Deschamps, prenamed.

4. PROCTER & GAMBLE INVESTMENTS LIMITED, a company with registered office at 5, Harbourmaster Place, International Financial Services Center, Dublin 1, Republic of Ireland represented by Mr. Yves Deschamps, prenamed.

5. PROCTER & GAMBLE HOLDINGS LIMITED, a company with registered office at 5, Harbourmaster Place, International Financial Services Center, Dublin 1, Republic of Ireland represented by Mr. Yves Deschamps, prenamed.

6. PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l., a company with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg represented by Mr. Yves Deschamps, prenamed.

By virtue of six proxies given on 10 respectively 14 December 2004.

Such proxies, after having been signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through proxyholder, have requested the notary to state that:

the appearing parties sub 1), 2), 3), 4), 5) and 6) are the sole shareholders of the limited partnership («société en commandite simple») existing under the name of PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT SCS, R.C.S. Luxembourg B 76.720, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, notary then residing at Mersch, Luxembourg, dated June 27, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 820 of November 9, 2000.

The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on dated September 30, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The agenda is worded as follows:

1. To change the object of the Partnership by adding the following paragraph «in addition, the Partnership shall provide any support, assistance, loans, advances or guarantees to other companies or partnerships belonging to the same group as the Partnership; with respect thereto, the Partnership may use its funds for benefiting from the economy resulting from providing any other company or partnership, with which the Partnership is linked by common management or control or by a substantial direct or indirect holding, with borrowing, advancing, guaranteeing or other assistance.»

2. Subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation in the above decision.

3. Miscellaneous.

The shareholders then pass the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the object of the Partnership by adding the following paragraph «in addition, the Partnership shall provide any support, assistance, loans, advances or guarantees to other companies or partnerships belonging to the same group as the Partnership; with respect thereto, the Partnership may use its funds for benefiting from the economy resulting from providing any other company or partnership, with which the Partnership is linked by common management or control or by a substantial direct or indirect holding, with borrowing, advancing, guaranteeing or other assistance.»

Second resolution

As a consequence of the previous resolution the shareholders decide to amend Article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 3.** The Partnership may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Partnership may deem useful to the accomplishment of its purposes. The Partnership may act as general partner in partnership agreements.

The Partnership may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises or partnerships in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests. The Partnership may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes.

In particular, the Partnership may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise or partnership, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies or partnerships in which the Partnership has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

In addition, the Partnership shall provide any support, assistance, loans, advances or guarantees to other companies or partnerships belonging to the same group as the Partnership; with respect thereto, the Partnership may use its funds for benefiting from the economy resulting from providing any other company or partnership, with which the Partnership is linked by common management or control or by a substantial direct or indirect holding with, borrowing, advancing, guaranteeing or other assistance.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quinze décembre à 11 heures 30 minutes.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. PROCTER & GAMBLE NORDIC INC, avec siège social à One Procter & Gamble Plaza Cincinnati, Ohio 45202 USA, ici représentée par Monsieur Yves Deschamps, juriste, demeurant à Luxembourg.

2. PROCTER & GAMBLE INTERAMERICAS LLC, avec siège social à 1, Procter & Gamble Plaza, Cincinnati, Ohio, 45202, USA, ici représentée par Monsieur Yves Deschamps, prénommé.

3. PROCTER & GAMBLE EASTERN EUROPE INC, avec siège social à Procter & Gamble Plaza, Cincinnati, Ohio 45202, USA, ici représentée par Monsieur Yves Deschamps, prénommé.

4. PROCTER & GAMBLE INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à 5, Harbourmaster Place, International Financial Services Center, Dublin 1, Republic of Ireland, ici représentée par Monsieur Yves Deschamps, prénommé.

5. PROCTER & GAMBLE INVESTMENTS HOLDING LIMITED, avec siège social à 5, Harbourmaster Place, International Financial Services Center, Dublin 1, Republic of Ireland, ici représentée par Monsieur Yves Deschamps, prénommé.

6. PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Yves Deschamps, prénommé.

En vertu de six procurations données le 10 respectivement 14 décembre 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sous 1), 2), 3), 4), 5) et 6) sont les associées uniques de la société en commandite simple existant sous la dénomination de PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT SCS, R.C.S. Luxembourg B 76.720, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 820 du 9 novembre 2000.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant date du 30 septembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changer l'objet de la Société en ajoutant le paragraphe suivant: «De plus, la Société donnera toute aide, assistance, prêts, avances ou garanties à toute entreprise ou partenariat appartenant au même groupe que la Société; à ce sujet, la Société pourra utiliser ses fonds afin d'obtenir un bénéfice de l'économie résultant de la fourniture à toute autre entreprise ou partenariat, avec lesquels la Société est en relation de par une gestion ou un contrôle en commun ou par une importante participation directe ou indirecte, d'emprunt, avance, garantie ou autres assistances.»

2. Amendement subséquent de l'Article 3 des statuts suite à la décision ci-dessus.

3. Divers.

Les associés prennent ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer l'objet de la Société en ajoutant le paragraphe suivant: «De plus, la Société donnera toute aide, assistance, prêts, avances ou garanties à toute entreprise ou partenariat appartenant au même groupe que la Société; à ce sujet, la Société pourra utiliser ses fonds afin d'obtenir un bénéfice de l'économie résultant de la fourniture à toute autre entreprise ou partenariat, avec lesquels la Société est en relation de par une gestion ou un contrôle en commun ou par une importante participation directe ou indirecte, d'emprunt, avance, garantie ou autres assistances.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers. La Société pourra agir comme associé commandité dans des contrats de partenariat.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou partenariat, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de bons, d'obligations et de titres de créances.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou partenariat, acquérir par voie d'apports, de souscription, de prises ferme ou d'options d'achat et toute autre manière, tout titre et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés ou partenariats auxquels elle s'intéresse tout concours, prêt, avance ou garantie.

De plus, la Société donnera toute aide, assistance, prêts, avances ou garanties à toute entreprise ou partenariat appartenant au même groupe que la Société; à ce sujet, la Société pourra utiliser ses fonds afin d'obtenir un bénéfice de l'économie résultant de la fourniture à toute autre entreprise ou partenariat, avec lesquels la Société est en relation de par une gestion ou un contrôle en commun ou par une importante participation directe ou indirecte, d'emprunt, avance, garantie ou autres assistances.»

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version en anglais. A la requête de ces mêmes comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, es-qualités qu'elles agissent, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Deschamps, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2004, vol. 429, fol. 91, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(020051.3/242/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT SCS, Société en commandite simple.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 76.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} février 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(020052.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

30171

BLADE LUX HOLDING TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 2.732.500 Euros.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 96.833.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite

- en date du 1^{er} mars 2005, l'associé unique de la Société a nommé Monsieur Stefan Weckermann et Dr. Wolfgang Zettel en tant que membres du Conseil de Gérance de la Société à partir du 1^{er} mars 2005 pour une durée indéterminée
- en date du 1^{er} mars 2005, le Conseil de Gérance de la Société a désigné Monsieur Stefan Weckermann en tant que Président du Conseil de Gérance de la Société à partir du 1^{er} mars 2005

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Stefan Weckermann, né le 17 octobre 1966 à Sorengo, en Suisse, gérant, avec adresse professionnelle à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg:	Membre du Conseil Président
--	--------------------------------

Johannes Huth, né le 27 mai 1960 à Heidelberg en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co. Ltd., Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, UK:	Membre du Conseil
---	-------------------

Reinhard Gorenflos, né le 30 juillet 1961 à Bangkok en Thaïlande, gérant, avec adresse professionnelle à c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co. Ltd., Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD:	Membre du Conseil
---	-------------------

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg:	Membre du Conseil
---	-------------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLADE LUX HOLDING TWO, S.à r.l.

R. Gorenflos

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC02015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021243.3/260/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

VICENTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.

R. C. Luxembourg B 87.938.

L'an deux mille cinq, le seize février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Paulo Dos Santos Vicente, employé privé, et son épouse
- 2) Madame Silvia De Oliveira Gorjao, gérante de sociétés, les deux demeurant à L-4738 Pétange, 1, rue Prince Henri, agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée VICENTE, S.à r.l., avec siège à Pétange, (R. C. N° 87.938), constituée suivant acte notarié du 30 mai 2002, publié au Mémorial C page 62.332/2002.

Lesquels comparants ont requis le notaire de documenter l'extension de l'objet social et de donner la teneur suivante à l'article 3 des statuts:

Art. 3.

La société à pour objet:

- L'exploitation d'une entreprise de loueur de taxis et d'ambulances,
- le commerce et la location de moyens de transport automoteurs sans chauffeur
- le commerce d'articles électroménagers et audiovisuels
- l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.
- le transport de marchandises par route avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes,
- la vente de pièces et d'articles pour véhicules
- la location d'articles audiovisuels
- la vente et le montage de pneus
- la vente de carburants
- l'exploitation d'une agence immobilière comprenant l'achat, la vente, la gestion, la location et la mise en valeur d'immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: V. Dos Santos, S. De Oliveira Gorjao, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2005, vol. 904, fol. 83, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 mars 2005.

G. d'Huart.

(021450.3/207/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

**PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 103.468.

In the year two thousand and four, on the fifteenth day of December at 10:30 a.m.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1.- PROCTER & GAMBLE NORDIC INC, with registered office in at One Procter & Gamble Plaza Cincinnati, Ohio 45202 USA, represented by Mr. Yannick Deschamps, lawyer, residing in Luxembourg.

2.- PROCTER & GAMBLE INTERAMERICAS LLC, with registered office at 1, Procter & Gamble Plaza, Cincinnati, Ohio, 45202, USA, represented by Mr. Yannick Deschamps, prenamed.

3.- PROCTER & GAMBLE EASTERN EUROPE INC, a company with registered office at Procter & Gamble Plaza, Cincinnati, Ohio 45202, USA represented by Mr. Yannick Deschamps, prenamed.

4.- PROCTER & GAMBLE INVESTMENTS LIMITED, a company with registered office at 5, Harbourmaster Place, International Financial Services Center, Dublin 1, Republic of Ireland represented by Mr. Yannick Deschamps, prenamed.

5.- PROCTER & GAMBLE HOLDINGS LIMITED, a company with registered office at 5, Harbourmaster Place, International Financial Services Center, Dublin 1, Republic of Ireland represented by Mr. Yannick Deschamps, prenamed.

By virtue of five proxies given on December 14, 2004.

Such proxies, after having been signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through proxyholder, have requested the notary to state that:

the appearing party sub 1), 2), 3), 4) and 5) are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 103.468, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on September 30, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The agenda is worded as follows:

1. To change the object of the Company by adding the following paragraph «in addition, the Company shall provide any support, assistance, loans, advances or guarantees to other companies or partnerships belonging to the same group as the Company; with respect thereto, the Company may use its funds for benefiting from the economy resulting from providing any other company or partnership, with which the Company is linked by common management or control or by a substantial direct or indirect holding, with borrowing, advancing, guaranteeing or other assistance.»

2. Subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation in the above decision.

3. Miscellaneous.

The shareholders then pass the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the object of the Company by adding the following paragraph «in addition, the Company shall provide any support, assistance, loans, advances or guarantees to other companies or partnerships belonging to the same group as the Company; with respect thereto, the Company may use its funds for benefiting from the economy resulting from providing any other company or partnership, with which the Company is linked by common management or control or by a substantial direct or indirect holding, with borrowing, advancing, guaranteeing or other assistance.»

Second resolution

As a consequence of the previous resolution the shareholders decide to amend Article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 3.** The Company's principal purpose is to act as general partner of PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT SCS. The Company may also act as general partner in others partnership agreements.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises or partnerships in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise or partnership, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies or partnerships in which the Company has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

In addition, the Company shall provide any support, assistance, loans, advances or guarantees to other companies or partnerships belonging to the same group as the Company; with respect thereto, the Company may use its funds for benefiting from the economy resulting from providing any other company or partnership, with which the Company is linked by common management or control or by a substantial direct or indirect holding, with borrowing, advancing, guaranteeing or other assistance.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et quatre, le quinze décembre à 10 heures 30 minutes.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- PROCTER & GAMBLE NORDIC INC, avec siège social à One Procter & Gamble Plaza Cincinnati, Ohio 45202 USA, ici représentée par Monsieur Yannick Deschamps, juriste, demeurant à Luxembourg.

2.- PROCTER & GAMBLE INTERAMERICAS LLC, avec siège social à 1, Procter & Gamble Plaza, Cincinnati, Ohio, 45202, USA, ici représentée par Monsieur Yannick Deschamps, prénommé.

3.- PROCTER & GAMBLE EASTERN EUROPE INC, avec siège social à Procter & Gamble Plaza, Cincinnati, Ohio 45202, USA, ici représentée par Monsieur Yannick Deschamps, prénommé.

4.- PROCTER & GAMBLE INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à 5, Harbourmaster Place, International Financial Services Center, Dublin 1, Republic of Ireland, ici représentée par Monsieur Yannick Deschamps, prénommé.

5.- PROCTER & GAMBLE INVESTMENTS HOLDING LIMITED, avec siège social à 5, Harbourmaster Place, International Financial Services Center, Dublin 1, Republic of Ireland, ici représentée par Monsieur Yannick Deschamps, prénommé.

En vertu de cinq procurations données le 14 décembre 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leurs mandataires, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La partie comparante sous 1), 2), 3), 4) et 5) sont les associées uniques de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 103.468, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 septembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changer l'objet de la Société en ajoutant le paragraphe suivant: «De plus, la Société donnera toute aide, assistance, prêts, avances ou garanties à toute entreprise ou partenariat appartenant au même groupe que la Société; à ce sujet, la Société pourra utiliser ses fonds afin d'obtenir un bénéfice de l'économie résultant de la fourniture à toute autre entreprise ou partenariat, avec lesquels la Société est en relation de par une gestion ou un contrôle en commun ou par une importante participation directe ou indirecte, d'emprunt, avance, garantie ou autres assistances.»

2. Amendement subséquent de l'Article 3 des statuts suite à la décision ci-dessus.

3. Divers.

Les associés prennent ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer l'objet de la Société en ajoutant le paragraphe suivant: «De plus, la Société donnera toute aide, assistance, prêts, avances ou garanties à toute entreprise ou partenariat appartenant au même groupe que la Société; à ce sujet, la Société pourra utiliser ses fonds afin d'obtenir un bénéfice de l'économie résultant de la fourniture à toute autre entreprise ou partenariat, avec lesquels la Société est en relation de par une gestion ou un contrôle en commun ou par une importante participation directe ou indirecte, d'emprunt, avance, garantie ou autres assistances.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet principal de la société est de servir comme associé commandité («general partner») de PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT SCS. La société pourra aussi servir comme «general partner» dans d'autres contrats de partenariat.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou partenariat, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de bons, d'obligations et de titres de créances.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou partenariat, acquérir par voie d'apports, de souscription, de prises ferme ou d'options d'achat et toute autre manière, tout titre et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés ou partenariats auxquels elle s'intéresse tout concours, prêt, avance ou garantie.

De plus, la Société donnera toute aide, assistance, prêts, avances ou garanties à toute entreprise ou partenariat appartenant au même groupe que la Société; à ce sujet, la Société pourra utiliser ses fonds afin d'obtenir un bénéfice de l'économie résultant de la fourniture à toute autre entreprise ou partenariat, avec lesquels la Société est en relation de par une gestion ou un contrôle en commun ou par une importante participation directe ou indirecte, d'emprunt, avance, garantie ou autres assistances.»

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version en anglais. A la requête de ces mêmes comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Deschamps, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2004, vol. 429, fol. 91, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(020053.3/242/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

**PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG INVESTMENT GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 103.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} février 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(020056.3/242/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

**ANTIQUARIUM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. ANTIQUARIUM S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.525.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ANTIQUARIUM S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 23.525, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 1985, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 388 du 31 décembre 1985, et dont les statuts dont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé daté du 7 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1292 du 6 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luis Tavares, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Lopez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nicole Thirion, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents,

les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les soixante mille (60.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de ANTIQUARIUM S.A. en ANTIQUARIUM HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Remplacement de l'article 6 des statuts par les articles ayant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 7. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

3. Introduction d'un nouvel article dans les statuts de la société ayant la teneur suivante:

«Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.»

4. Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

5. Suppression du deuxième paragraphe de l'article 10 des statuts relatif au dépôt préalable des actions avant la tenue de l'Assemblée Générale.

6. Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de ANTIQUARIUM S.A. en ANTIQUARIUM HOLDING S.A., et de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. première phrase.**

Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de: ANTIQUARIUM HOLDING S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer l'article 6 des statuts par les articles suivants:

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 7. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'introduire un nouvel article 5 dans les statuts et de renuméroter les articles suivants. Le nouvel article cinq aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 (nouvel article 11) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 11. (ancien article 9).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article dix (nouvel article douze) des statuts relatif au dépôt préalable des actions avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 (nouvel article 14) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 14. (ancien article 12).** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: L. Tavares, M. Lopez, N. Thirion, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 janvier 2005, vol. 430, fol. 16, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 février 2005.

H. Hellinckx.

(019869.3/242/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

EUROPANEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 68.909.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 15 mai 2003

1. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004:

- Monsieur Cyril Julliard, Administrateur et Administrateur-Délégué
- Monsieur Bertrand van Houtte, Administrateur et Administrateur-Délégué
- Monsieur Edward de Burlet, Administrateur
- Monsieur Guy Verhoustraeten, Administrateur
- Maître Pierre Delandmeter, Administrateur

2. L'Assemblée décide de nommer le Réviseur d'Entreprises, DELOITTE & TOUCHE, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Cyril Julliard, Directeur Général, Europanel Research and Alternative Asset Management, Paris.
- Monsieur Bertrand van Houtte, Président Directeur Général, Europanel Research and Alternative Asset Management, Paris.

- Monsieur Edward de Burlet, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

- Monsieur Guy Verhoustraeten, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

- Maître Pierre Delandmeter, Membre du Barreau à Luxembourg.

Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE & TOUCHE, ayant son siège social à L-8009 Luxembourg, 3, route d'Arlon.

Luxembourg, le 21 février 2005.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE S.A., Société Anonyme

C-I. Berge / N. Petricic

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC01991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021474.3/1183/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH MULTIADVISERS,
Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 105.457.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille cinq, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jacques Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg;
- 2) Madame Roxana Sommer, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg;
- 3) Monsieur Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, demeurant à Luxembourg;

qui ont demandé au notaire de constater qu'une assemblée générale extraordinaire des porteurs de parts (l'«Assemblée») de MULTIADVISERS FUND, un fonds commun de placement créé suivant un règlement de gestion, signé le 7 janvier 1991 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 9 février 1991 et géré par la société de gestion MULTIADVISERS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, s'est tenue en date du 31 décembre, 2004 dans le cadre de laquelle les parties comparantes sub. 1), 2) et 3) assuraient les fonctions de Président, Secrétaire et Scrutateur, respectivement.

Les parties comparantes ont déclaré et ont demandé au notaire d'acter que:

Qu'une erreur matérielle a été faite dans les articles 21 et 29 des statuts adoptés et qu'il y a lieu de lire en lieu et place de «EURO», «USD» dans ces deux articles 21 et 29 des statuts.

Après lecture faite et interprétation donné aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: J. Elvinger, R. Sommer, J.P. Mernier, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 février 2005, vol. 430, fol. 54, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): E.Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 février 2005.

H. Hellinckx.

(020157.2/242/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH MULTIADVISERS,
Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 105.457.

—
Statuts coordonnés déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 février 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(020159.3/242/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

EASTBRIDGE B.V., Société à responsabilité limitée.

Corporate seat: Rotterdam, The Netherlands.

Principal establishment: Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 102.767.

—
In the year two thousand four, on the twelfth day of October, at 3.00 p.m.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Mark Burch, residing in Rhode-St-Genèse, avenue de l'Orée 16, Belgium, acting by virtue of the power given on August 6, 2004 by the managing directors of EASTBRIDGE B.V. according to the resolutions (the «Special Resolutions») taken on August 6, 2004 by an extraordinary general meeting of the shareholders of EASTBRIDGE B.V., a private company with limited liability («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of The Netherlands, with Ministry of Justice number N.V. 89.160, having its corporate seat at Rotterdam, The Netherlands, and its principal establishment located at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 102.767, this company hereinafter referred to as the «Company».

Mr Burch is here represented by M^e Catherine Beaujour, attorney-at-law, by virtue of a proxy, which will remain annexed to the deed.

The appearing parry requested the notary to state that:

I. Pursuant to the Special Resolutions, the shareholders resolved notably (i) to move the principal establishment and place of management and control of the Company from Rotterdam, The Netherlands, to Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg, and (ii) to decrease the share capital of the Company by cancelling its own shares subject to a two-month waiting period after the publication of the resolution in a Dutch national circulated newspaper.

These Resolutions have been reiterated, on behalf of the general meeting, on August 9, 2004 before Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by a Luxembourg deed to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. With respect to the share capital decrease and after the expiry of the two-month waiting period aforementioned, the Dutch Trade Register has issued a declaration of deposit («verklaring van deponering» - «Declaration of Deposit») on October 8, 2004 certifying that the share capital decrease resolution has been duly filed with the Dutch Trade Register for two months since its publication in a Dutch national circulated newspaper on August 7, 2004 pursuant to Section 209 of Book 2 of the Dutch Civil Code.

III. With regards to this publication, no creditor has filed any objection against the share capital decrease with the Dutch District Court since the said publication. Therefore, following the expiry of the two-month waiting period, the Dutch District Court has issued a declaration of non-objection («verklaring van non-verzet» - «Declaration of Non-Objection») on October 8, 2004.

IV. As a result of the above, the articles of association of the Company (the «Articles») were amended by a Dutch deed enacted on October 12, 2004 executed before Mr Steven van der Waal, civil law notary officiating at The Hague, The Netherlands, for which the requisite ministerial statement of non-objection was obtained on October 11, 2004.

V. By virtue of the authorization and instructions given pursuant to the Special Resolutions and the notarial deed passed in The Netherlands on October 12, 2004, and considering the Declarations of Deposit and of Non Objection, the appearing person, on behalf of the general meeting:

a) States that the share capital of the Company has been decreased from the amount of EUR 23,856,179.62 (twenty-three million eight hundred and fifty-six thousand one hundred and seventy-nine euros and sixty-two eurocents) to the amount of EUR 23,496,712.30 (twenty-three million four hundred and ninety-six thousand seven hundred and twelve euros and thirty eurocents) by cancelling 13,206 (thirteen thousand two hundred and six) shares, having each a nominal value of EUR 27.22 (twenty-seven euros and twenty-two eurocents), held by the Company, following the expiry of the two-month waiting period after the publication of the resolution in a Dutch national circulated newspaper pursuant to Section 209 of Book 2 of the Dutch Civil Code;

b) States that article 4, paragraph 1 of the Articles be modified further to the execution in The Netherlands of a notarial deed pertaining to the share capital decrease on October 12, 2004, to be read as follows:

«Art. 4.

1. The issued and authorised capital amounts to twenty-three million four hundred and ninety-six thousand seven hundred and twelve euros and thirty eurocents (EUR 23,496,712.30) divided into eight hundred and sixty-three thousand two hundred and fifteen (863,215) shares, each share having a nominal value of twenty-seven euros and twenty-two eurocents (EUR 27.22).»

c) Provides a copy of the following documents:

i. The Declaration of Deposit issued by the Dutch Trade Register on October 8, 2004;

ii. The Declaration of Non-Objection issued by the Dutch District Court on October 8, 2004;

iii. The deed passed on October 12, 2004 before a notary in The Netherlands, and amending the Articles of the Company;

iv. An extract from the Dutch Trade Registry regarding the Company dated October 12, 2004;

d) States that, further to the share capital decrease, all the shares of the Company are allotted and owned as follows:

Shareholders	Number of Shares
Evelyne Urbach, born on the 2nd day of May 1958, in Charleroi, Belgium, Shangri-La, 11, boulevard Albert 1 ^{er} , 98000 Monaco, share numbered 1	1
Davina Bruckner, born on the 15th day of October, 1983 in Uccle, Belgium, 31, avenue Princesse Grace, 98000 Monaco, share numbered 2.	1
Joachim Bruckner, born on the 13th day of January, 1927, in Lwow, Poland, 31, avenue Princesse Grace, 98000 Monaco, share numbered 3.	1
Nathan Bruckner, born on the 5th day of August, 1986 in Monaco, Principality of Monaco, Shangri-La, 11, boulevard Albert 1 ^{er} , 98000 Monaco, share numbered 4.	1
Fabio Mazzoni, born on the 20th day of January, 1960 in Ixelles, Belgium, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, share numbered 5	1
Odile Chapelon, born on the 7th day of March, 1958 in Paris, France, 74, rue Dodonee, B-1180 Uccle, Belgium, share numbered 6	1
Géraldine Laera-Schmit, born on the 12th day of November, 1969 in Messancy, Belgium, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, share numbered 7	1
Yaron Bruckner, born on the 31st day of March, 1957 in Ixelles, Belgium, Shangri-La, 11, boulevard Albert 1 ^{er} , 98000 Monaco, shares numbered 8 up to and including 338.	331

TEMPLETON

- THE EMERGING EUROPE FUND II, L.P., c/o NATIONAL REGISTERED EUROPE FUND II, LP, 9 East Loockerman, Street, Suite 1B, Dover, Delaware 19907, USA, shares numbered from 339 up to and including 3,330	2,992
- EEF INVESTMENTS I. L.P., c/o CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, shares numbered from 701,941 up to and including 721,494	19,554
Benyamin Golan, born in Morocco in 1954 (according to his Israeli passport), 47 Ben Elezer, 52290 Ramat Gan, Israel, shares numbered from 3,331 up to and including 5,375	2,045
PAREAST, S. à r.l., 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C. B 59.685, registre de commerce de Luxembourg, Luxembourg, shares numbered from 5,376 up to and including 548,609	543,234
CAPCON FINANCE COMPANY LIMITED, Bank of Boston Bldg, PO Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC 101037, British Virgin Islands Trade Register, British, Virgin Islands, shares numbered from 548,610 up to and including 580,079	31,470
POLAND PARTNERS	
- INNOVAL/98 L.P., c/o CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, shares numbered from 580,080 up to and including 607,455	27,376
- POLAND PARTNERS L.P., c/o CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, shares numbered from 607,456 up to and including 619,187	11,732
HANDLOWY INVESTMENTS, S.à r.l., c/o BDO FC, 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, R.C. B 57.746, registre du commerce de Luxembourg, Luxembourg, shares numbered from 619,188 up to and including 701,940	82,753
ERSTBRIDGE B.V./, S.à r.l., 9B, boulevard du Prince, L-1724 Luxembourg, shares numbered from 721,495 up to and including 725,664, shares numbered from 825,760 up to and including 876,421	41,626
CARESTON INVESTMENT N.V., c/o Amicorp (Curacao) NV, Caracasbaaiweg 199, Curacao, Netherlands Antilles, shares numbered from 725,665 up to and including 753,304	27,640
GREAT JONES II, Inc., 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, shares numbered from 753,305 up to and including 776,359	23,055
5E-DIRECT INVEST (CYPRUS) LIMITED, c/o TRIDENT TRUST COMPANY (CYPRUS) Ltd, 29 Theklas Lyssiotti Street, 2nd Floor, Offices 201 & 202, 3731 Limassol, Cyprus 103385, Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department Registrar of Companies and Official Receiver, Nicosia, Cyprus shares numbered from 776,360 up to and including 798,671	22,312
Michael Marino, born on the 12th day of March 1957 in Pennsylvania, USA, 1818 Shunk Street, Philadelphia, PA 19145, USA, shares numbered from 798,672 up to and including 819,644	20,973
William Brooksbank, born on the 29th day of December, 1965 in Kitale, Kenya, Route de la Clouse 14, 4880 Aubel, Belgium, shares numbered from 819,645 up to and including 824,644	5,000
VALONGO INVEST & TRADE S.A., Calle 53, Obarrio Torre, Swiss Bank, Panama 280425, Registro Publico de Panama, Rep. de Panama, shares numbered from 824,645 up to and including 825,759	1,115
Total	863,215

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, due to the present changes which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its share capital decrease, have been estimated at about two thousand and five hundred euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French versions, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le douze octobre à quinze heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Mark Burch, demeurant à Rhode-St-Genèse, avenue de l'Orée 16, Belgique, agissant en vertu d'un pouvoir donné le 6 août 2004 par les gérants de la société EASTBRIDGE B.V. aux termes des résolutions (les «Résolutions Spéciales») prises le 6 août 2004 par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société EASTBRIDGE B.V., une société à responsabilité limitée créée selon les lois des Pays-Bas, ayant été enregistrée auprès du Ministère néerlandais de la Justice sous le numéro N.V. 89.160, ayant son siège social à Rotterdam, Les Pays-Bas, et son principal établissement sis 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102-767, ci-après dénommée la «Société».

M. Burch est ici représenté par Maître Catherine Beaujour, avocat, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Le comparant prie le notaire d'acter que:

I. Conformément aux Résolutions Spéciales, les associés ont décidé notamment (i) de transférer le lieu du principal établissement et le siège de direction effective de la Société de Rotterdam, Les Pays-Bas, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et (ii) de réduire le capital social de la Société en annulant ses propres parts sociales à l'issue d'un délai d'attente de deux mois suivant la publication de la résolution dans un quotidien néerlandais de diffusion nationale.

Ces Résolutions ont été réitérées au nom de l'assemblée générale, le 9 août 2004 devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'un acte notarié passé à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. S'agissant de la réduction de capital et après l'expiration du délai d'attente de deux mois sus-mentionné, le Registre de Commerce des Pays-Bas a émis une déclaration de dépôt («verklaring van deponering» - «Déclaration de Dépôt») le 8 octobre 2004 certifiant que la résolution décidant la réduction de capital social a bien été déposée auprès du Registre de Commerce néerlandais depuis deux mois à compter de sa publication le 7 août 2004 dans un quotidien néerlandais de diffusion nationale, conformément à la Section 209 du Livre 2 du Code civil néerlandais.

III. Suite à cette publication, aucun créancier n'a soulevé d'objection contre la réduction de capital auprès de la Cour de District néerlandaise. En conséquence, à l'expiration du délai d'attente de deux mois, la Cour de District néerlandaise a émis une déclaration de non objection («verklaring van non-verzet» - la «Déclaration de Non Objection») le 8 octobre 2004.

IV. En conséquence de ce qui vient d'être énoncé, les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés aux termes d'un acte notarié néerlandais en date du 12 octobre 2004 passé devant M. Steven van der Waal, notaire exerçant à La Haye, Les Pays-Bas, pour lequel la déclaration ministérielle de non objection requise a été obtenue le 11 octobre 2004.

V. Aux termes de l'autorisation et des instructions données conformément aux Résolutions Spéciales et de l'acte notarié passé aux Pays-Bas le 12 octobre 2004, et au vu des Déclarations de Dépôt et de Non Objection, le comparant, au nom de l'assemblée générale:

a) déclare que le capital social de la Société a été réduit d'un montant de EUR 23.856.179,62 (vingt-trois millions huit cent cinquante-six mille cent soixante-dix-neuf euros et soixante-deux centimes) au montant de EUR 23.496.712,30 (vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-seize mille sept cent douze euros et trente centimes) après annulation de 13.206 (treize mille deux cent six) parts, ayant chacune une valeur nominale de EUR 27,22 (vingt-sept euros et vingt-deux centimes) détenues par la Société, à l'issue de l'expiration du délai d'attente de deux mois après la publication de la résolution dans un quotidien néerlandais de diffusion nationale conformément à la Section 209 du Livre 2 du Code civil néerlandais;

b) déclare que l'article 4, paragraphe 1, des Statuts sera modifié suite à l'exécution aux Pays-Bas d'un acte notarié relatif à la réduction de capital le 12 octobre 2004, et devra être lu comme suit:

«Art. 4.

1. Le capital social émis et autorisé s'élève à vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-seize mille sept cent douze euros et trente centimes (EUR 23.496.712,30), divisé en huit cent soixante-trois mille deux cent quinze (863.215) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-sept euros et vingt-deux centimes (EUR 27,22) chacune.»

c) soumet une copie des documents suivants:

- i. la Déclaration de Dépôt émise par le Registre de Commerce néerlandais le 8 octobre 2004;
- ii. la Déclaration de Non Objection émise par la Cour de District néerlandaise le 8 octobre 2004;
- iii. l'acte passé le 12 octobre 2004 devant un notaire aux Pays-Bas, et modifiant les Statuts de la Société;
- iv. un extrait du Registre de Commerce néerlandais relatif à la Société datant du 12 octobre 2004;

e) déclare que, suite à la réduction de capital, toutes les parts sociales de la Société sont allouées et détenues comme suit

Associés	Nombre de parts
Evelyne Urbach, née le 2 mai 1958, à Charleroi, en Belgique, Shangri-La, 11, boulevard Albert 1 ^{er} , 98000 Monaco, part sociale numéro 1	1
Davina Bruckner, née le 15 octobre 1983 à Uccle, en Belgique, 31, avenue Princesse Grace, 98000 Monaco, Part sociale numéro 2.	1
Joachim Bruckner, né le 13 janvier 1927, à Lwow, en Pologne, 31, avenue Princesse Grace, 98000 Monaco, part sociale numéro 3.	1
Nathan Bruckner, né le 5 août 1986 à Monaco, Principauté de Monaco, Shangri-La, 11, boulevard Albert 1 ^{er} , 98000 Monaco, part sociale numéro 4.	1
Fabio Mazzoni, né le 20 janvier 1960 à Ixelles, en Belgique, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, part sociale numéro 5	1
Odile Chapelon, née le 7 mars 1958 à Paris, en France, 74, rue Dodonée, B-1180 Uccle, Belgique, part sociale numéro 6.	1
Géraldine Laera-Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy, en Belgique, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, part sociale numéro 7	1
Yaron Bruckner, né le 31 mars 1957 à Ixelles, en Belgique, Shangri-La, 11, boulevard Albert 1 ^{er} , 98000 Monaco, parts sociales numérotées de 8 à 338 inclus.	331
TEMPLETON	
- THE EMERGING EUROPE FUND II, L.P., c/o NATIONAL REGISTERED EUROPE FUND II, LP, 9 East, Loockerman Street, Suite 113, Dover, Delaware 19907, USA, parts sociales numérotées de 339 à 3.330 inclus	2.992

- EEF INVESTMENTS I. L.P., c/o CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, parts sociales numérotées de 701.941 à 721.494 inclus	19.554
Benyamin Golan, né au Maroc en 1954 (selon son passeport israélien), 47 Ben Elezer, 52290 Ramat Gan, Israel, parts sociales numérotées de shares 3.331 à 5.375 inclus	2.045
PAREAST, S.à r.l., 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C. B 59.685, registre de commerce de Luxembourg, Luxembourg, parts sociales numérotées de 5.376 à 548.609 inclus.	543.234
CAPCON FINANCE COMPANY LIMITED, Bank of Boston Bldg, PO Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands/ Iles Vierges Britanniques, IBC 101037, Registre du Commerce des Iles Vierges Britanniques, Iles Vierges Britanniques, parts sociales numérotées de 548.610 à 580.079 inclus.	31.470
POLAND PARTNERS	
- INNOVAL/98 L.P., c/o CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, parts sociales numérotées de 580.080 à 607.455 inclus.	27.376
- POLAND PARTNERS L.P., c/o CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, parts sociales numérotées de 607.456 à 619.187 inclus	11.732
HANDLOWY INVESTMENTS, S.à r.l., c/o BDO FC, 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, R.C. B 57.746, registre du commerce de Luxembourg, Luxembourg, parts sociales numérotées de 619.188 à 701:940 inclus.	82.753
EASTBRIDGE B.V./S.à r.l., 9B, boulevard du Prince, L-1724 Luxembourg, parts sociales numérotées de 721.495 à 725.664 inclus, parts sociales numérotées de 825.760 à 876.421 inclus.	41.626
CARESTON INVESTMENT N.V., c/o Amicorp (Curacao) NV, Caracasbaaiweg 199, Curacao, Netherlands Antilles/Antilles Néerlandaises, parts sociales numérotées de 725.665 à 753.304	27.640
GREAT JONES II, Inc., 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, parts sociales numérotées de 753.305 à 776.359 inclus	23.055
5E-DIRECT INVEST (CYPRUS) LIMITED, c/o TRIDENT TRUST COMPANY (CYPRUS) Ltd, 29 Theklas Lyssiotti Street, 2nd Floor, Offices 201 & 202, 3731 Limassol, Cyprus/Chypre 103385, Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department Registrar of Companies and Official Receiver, Nicosia, Cyprus/Chypre, parts sociales numérotées de 776.360 à 798.671 inclus.	22.312
Michael Marino, né le 12 mars 1957 en Pennsylvanie, USA, 1818 Shunk Street, Philadelphia, PA 19145, USA, parts sociales numérotées de 798.672 à 819.644 inclus.	20.973
William Brooksbank, né le 29 décembre 1965 à Kitale, au Kenya, Route de la Clouse 14, 4880 Aubel, Belgique, parts sociales numérotées de 819.645 à 824.644 inclus	5.000
VALONGO INVEST & TRADE S.A., Calle 53, Obarrio Torre, Swiss Bank, Panama, 280425, Registro Publico de Panama, République de Panama, parts sociales numérotées de 824.645 à 825.759 inclus	1.115
Total	863.215

Frais

Les frais et dépenses, quel que soit leur forme, résultant du présent acte et de la réduction de capital de la Société seront supportés par la Société, et sont évalués approximativement à deux mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Beaujour, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 21, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

J. Elvinger.

(021371.3/211/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

EASTBRIDGE B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège statutaire: Rotterdam, Les Pays-Bas.

Principal établissement: Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 102.767.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 10 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021372.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

**PARQUE D. PEDRO 2 B.V., Société à responsabilité limitée,
(anc. DOM PEDRO II B.V.).**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 104.464.

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth day of February.
Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SONAE IMOBILIARIA BRASIL B.V., a «société à responsabilité limitée», having its principal establishment at 46A, avenue J.-F. Kennedy, registered with the Luxembourg Company Register under the number B 104.462, hereby represented by Jean Ernest Bodoni, director, residing in Luxembourg, in his capacity as manager of SONAE IMOBILIARIA BRASIL B.V., and as proxy of Ana Maria Guedes de Oliveira, manager of SONAE IMOBILIARIA BRASIL B.V., by virtue of a proxy given in Maia (Portugal) on 14 February 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, declares that it is the sole actual shareholder of DOM PEDRO II B.V., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the «Company»), registered with the Luxembourg Company Register under number B 104.464, incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on 30 November 2004, in the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since that date.

The appearing party, represented as stated hereabove, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Change of the name of the Company from DOM PEDRO II B.V., to PARQUE D. PEDRO 2 B.V.
2. Amendment of article 1(1) of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the resolution taken under item 1 hereabove.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from DOM PEDRO II B.V., to PARQUE D. PEDRO 2 B.V.

Second resolution

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 1(1) of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

«**Art. 1. 1.** The name of the Company is PARQUE D. PEDRO 2 B.V.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 950.- EUR.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SONAE IMOBILIARIA BRASIL B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son principal établissement au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.462, ici représentée par Jean Ernest Bodoni, directeur, demeurant à Luxembourg, en sa qualité de gérant de SONAE IMOBILIARIA BRASIL B.V., et de mandataire de Ana Maria Guedes de Oliveira, gérant de SONAE IMOBILIARIA BRASIL B.V., en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Maia (Portugal), le 14 février 2005.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent acte ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare qu'elle est le seul et unique associé de DOM PEDRO II B.V., société à responsabilité limitée ayant son principal établissement au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (la «Société»), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.464, constituée suivant acte passé par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

(Grand-Duché de Luxembourg), le 30 novembre 2004, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont à ce jour pas été modifiés.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société de DOM PEDRO II B.V., en PARQUE D. PEDRO 2 B.V.
2. Modification de l'article 1(1) des Statuts de la Société, de sorte à refléter la résolution prise ci-dessus.

Sur ce, la comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de DOM PEDRO II B.V., en PARQUE D. PEDRO 2 B.V.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 1(1) des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** 1. La société est dénommée PARQUE D. PEDRO 2 B.V.»

Plus rien ne figurant l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué à environ 950,- EUR.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. E. Bodoni, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 février 2005, vol. 904, fol. 97, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2005.

B. Moutrier.

(020071.3/272/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

**PARQUE D. PEDRO 2 B.V., Société à responsabilité limitée,
(anc. DOM PEDRO II B.V.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 104.464.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2005.

B. Moutrier

Notaire

(020074.3/272/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

U.A.I. (LUXEMBOURG) IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 20,000.-.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 105.493.

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, here represented by Mr. Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on January 26, 2005.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l. is the sole shareholder of U.A.I. (LUXEMBOURG) IV, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, pre-

named, on December 23, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

- the Company's share capital is presently set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) divided into four hundred (400) shares of fifty United States dollars (USD 50.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) to bring it from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) to forty thousand United States dollars (USD 40,000.-) by the issuance of four hundred (400) new shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, having the same rights as the already existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe the new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of all of its assets and liabilities. This contribution is being made for a value of one hundred ten million fifteen thousand three hundred and four United States dollars (USD 110,015,304.-) out of which twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) are affected to the share capital of the Company, the exceeding amount of one hundred nine million nine hundred ninety-five thousand three hundred and four United States dollars (USD 109,995,304.-) to be accounted for as a share premium.

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a balance sheet of U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l. as per the date hereof.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l. that:

- all assets and liabilities of U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l. are shown on the attached certified balance sheet as of the date hereof;

- based on generally accepted accountancy principles the net worth of U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l. per attached balance sheet as of the date hereof is estimated to be one hundred ten million fifteen thousand three hundred and four United States dollars (USD 110,015,304.-);

- no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to U.A.I. (LUXEMBOURG) IV, S.à r.l. exist;

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to U.A.I. (LUXEMBOURG) IV S.à r.l. will be accomplished by U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l.

Such certificate and such balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder of the Company decides to decrease the subscribed share capital of the Company by twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) by cancellation of four hundred (400) shares issued upon the Company's incorporation so that the share capital of the Company is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) divided into four hundred (400) shares of a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each.

As a consequence of the above capital reduction, the amount of twenty United States dollars (USD 20,000.-) will be transferred to a share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 5.1. of the articles of association of the Company remains unchanged and has the following wording:

«**Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by four hundred (400) shares in registered form with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company decides to amend article 10 of the articles of association as follows:

«**Art. 10. Representation**

The Company shall be bound towards third parties (i) for transactions having a value of less than EUR 10,000.- per transaction, by the single signature of any manager of the Company, (ii) for transactions having a value in excess of EUR 10,000.- per transaction, by the joint signature of any two managers of the Company, or (iii) by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 10,000.-.

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the assets and liabilities from U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, Member State of the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, ici représentée par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 janvier 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l. est l'associé unique de U.A.I. (LUXEMBOURG) IV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 23 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

- le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) à un montant de quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-) par l'émission de quatre cents (400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales de la Société et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en l'ensemble de ses actifs et passifs. Cet apport est fait pour une valeur de cent dix millions quinze mille trois cent quatre dollars des Etats-Unis (USD 110.015.304,-), dont vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) sont crédités au compte capital de la Société et l'excédent de cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre dollars des Etats-Unis (USD 109.995.304,-) est comptabilisé en tant que prime d'émission.

Preuve de l'existence et de la valeur de ses actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire de U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l. daté de ce jour.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l. en date de ce jour que:

- tous les actifs et passifs de U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l. sont repris au bilan intérimaire, ci-annexé, daté de ce jour;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l. selon le bilan intérimaire daté de ce jour est évaluée à cent dix millions quinze mille trois cent quatre dollars des Etats-Unis (USD 110.015.304,-);

- il n'existe aucune empêchement, ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à U.A.I. (LUXEMBOURG) IV, S.à r.l.;

- toutes les formalités pour le transfert juridique de tous ses actifs et passifs à U.A.I. (LUXEMBOURG) IV, S.à r.l. ont été accomplies par U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l.

Ledit certificat et le bilan intérimaire, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) par l'annulation de quatre cents (400) parts sociales émises lors de la constitution de la Société pour ainsi fixer le capital social de la Société à un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-).

En conséquence de la réduction de capital ci-dessus, la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) sera transférée à un compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5.1. des statuts de la Société reste inchangé et a la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-), représenté par quatre cents (400) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article dix des statuts comme suit:

«**Art. 10. Représentation**

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers (i) pour les transactions n'excédant pas EUR 10.000,- par transaction, par la seule signature de tout gérant, (ii) pour les transactions excédant EUR 10.000,- par transaction, par la signature conjointe de deux gérants, ou (iii) par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 10.000,-.

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans la Société détenant tout l'actif et tout le passif de U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., une société de droit de Luxembourg, Etat-membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 février 2004, vol. 430, fol. 48, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 février 2004.

H. Hellinckx.

(020152.3/242/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

U.A.I. (LUXEMBOURG) IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 105.493.

Status coordonnés déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 février 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(020153.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 34, avenue de la Gare.

Réunion du Conseil d'Administration du 25 février 2005 - Procès-verbal des décisions

1. Conseil d'Administration

Dans sa réunion du 25 février 2005, l'assemblée générale de GREENPEACE LUXEMBOURG, A.s.b.l. a élu les personnes suivantes membres du Conseil d'Administration de la Fondation GREENPEACE LUXEMBOURG:

Steve Francis, président

Dimitri Mertens de Wilmars

Barbara Hémon

Les personnes ainsi nommées cooptent Vincent Galano et Wladimir Zalozieckyj Sas comme membres du Conseil d'Administration. Dimitri Mertens de Wilmars est nommé trésorier, Barbara Hémon secrétaire et Wladimir Zalozieckyj Sas vice-président de l'Etablissement.

2. Election du Comité et désignation d'un gestionnaire

Le Conseil d'Administration désigne Paul Delaunois en tant que gestionnaire de la FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG.

3. Approbation des comptes 2004 et du budget 2005

Le Conseil d'Administration approuve les comptes sociaux pour l'exercice 2004 et le budget pour l'exercice 2005.

Liste des Administrateurs et Gestionnaire au 25 février 2005

Administrateurs

Président: Steve Francis, employé privé, 69, avenue F. Cornesse, B-4920 Aywaille, de nationalité néo-zélandaise.

Vice-président: Wladimir Zalozieckij Sas, employé privé, Trautenauplatz 15, A-1190 Wien, Austria, de nationalité autrichienne.

Trésorier: Dimitri Mertens de Wilmars, fonctionnaire Cour de Justice, Rue des Vergers, 290, B-6717 Nobressart, de nationalité belge

Secrétaire: Barbara Hémon, employée privée, 8, rue de Syren, L-5870 Alzingen, de nationalité française

Membre: Vincent Galano, enseignant, 23, rue Mengin, F- 54470 Thiaucourt, de nationalité française.

Gestionnaire: Paul Delaunois, employé privé, 16, route de Luxembourg, L-6922 Berg, de nationalité belge.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC01940. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021285.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

EUROPANEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 68.909.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 21 mai 2004

1. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005:

- Monsieur Cyril Julliard, Administrateur et Administrateur-Délégué
- Monsieur Bertrand van Houtte, Administrateur et Administrateur-Délégué
- Monsieur Edward de Burlet, Administrateur
- Monsieur Guy Verhoustraeten, Administrateur
- Maître Pierre Delandmeter, Administrateur

2. L'Assemblée décide de nommer le Réviseur d'Entreprises, DELOITTE & TOUCHE, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Cyril Julliard, Directeur Général, Europanel Research and Alternative Asset Management, Paris.
- Monsieur Bertrand van Houtte, Président Directeur Général, Europanel Research and Alternative Asset Management, Paris.
- Monsieur Edward de Burlet, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Monsieur Guy Verhoustraeten, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Maître Pierre Delandmeter, Membre du Barreau à Luxembourg.

Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE & TOUCHE, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Luxembourg, le 21 février 2005.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE S.A., Société Anonyme

C-I. Berge / N. Petricic

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC02000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021475.3/1183/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

U.A.I. (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20,000.-.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 105.893.

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED, a Gibraltar Company Limited by shares, with registered office at c/o LINE MANAGEMENT SERVICES LIMITED, 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

here represented by Mr. Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on January 26, 2005.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED is the sole shareholder of U.A.I. (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on December 23, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

- the Company's share capital is presently set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) divided into four hundred (400) shares of fifty United States dollars (USD 50.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED, in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) to bring it from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) to forty thousand United States dollars (USD 40,000.-) by the issuance of four hundred (400) new shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, having the same rights as the already existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe the new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of all of its assets and liabilities. This contribution is being made for a value of one hundred ten million thirty-one thousand eight hundred seventy United States dollars (USD 110,031,870.-) out of which twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) are affected to the share capital of the Company, the exceeding amount of one hundred ten million eleven thousand eight hundred seventy United States dollars (USD 110,011,870.-) to be accounted for as a share premium.

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a balance sheet of U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED as per the date hereof.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED that:

- all assets and liabilities of U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED are shown on the attached certified balance sheet as of the date hereof;

- based on generally accepted accountancy principles the net worth of U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED per attached balance sheet as of the date hereof is estimated to be one hundred ten million thirty-one thousand eight hundred seventy United States dollars (USD 110,031,870.-);

- no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to U.A.I. (LUXEMBOURG) I, S.à r.l. exist;

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to U.A.I. (LUXEMBOURG) I, S.à r.l. will be accomplished by U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED.

Such certificate and such balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder of the Company decides to decrease the subscribed share capital of the Company by twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) by cancellation of four hundred (400) shares issued upon the Company's incorporation so that the share capital of the Company is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) divided into four hundred (400) shares of a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each.

As a consequence of the above capital reduction, the amount of twenty United States dollars (USD 20,000.-) will be transferred to a share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 5.1. of the articles of association of the Company remains unchanged and has the following wording:

«**Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by four hundred (400) shares in registered form with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company decides to amend article 10 of the articles of association as follows:

«**Art. 10. Representation**

The Company shall be bound towards third parties (i) for transactions having a value of less than EUR 10,000.- per transaction, by the single signature of any manager of the Company, (ii) for transactions having a value in excess of EUR 10,000.- per transaction, by the joint signature of any two managers of the Company, or (iii) by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 10,000.-.

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the assets and liabilities from U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, part of the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sixième jour du mois de janvier.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED, une société de droit de Gibraltar, avec siège social à c/o LINE MANAGEMENT SERVICES LIMITED, 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

ici représentée par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 janvier 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED est l'associé unique de U.A.I. (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 23 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

- le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) à un montant de quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-) par l'émission de quatre cents (400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales de la Société et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en l'ensemble de ses actifs et passifs. Cet apport est fait pour une valeur de cent dix millions trente et un mille huit cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (USD 110.031.870,-), dont vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) sont crédités au compte capital de la Société et l'excédent de cent dix millions onze mille huit cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (USD 110.011.870,-) est comptabilisé en tant que prime d'émission.

Preuve de l'existence et de la valeur de ses actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire de U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED daté de ce jour.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED en date de ce jour que:

- tous les actifs et passifs de U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED sont repris au bilan intérimaire, ci-annexé, daté de ce jour;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED selon le bilan intérimaire daté de ce jour est évaluée à cent dix millions trente et un mille huit cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (USD 110.031.870,-);

- il n'existe aucune empêchement, ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à U.A.I. (LUXEMBOURG) I, S.à r.l.;

- toutes les formalités pour le transfert juridique de tous ses actifs et passifs à U.A.I. (LUXEMBOURG) I, S.à r.l. ont été accomplies par U.A.I. (GIBRALTAR) LIMITED.

Ledit certificat et le bilan intérimaire, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) par l'annulation de quatre cents (400) parts sociales émises lors de la constitution de la Société pour ainsi fixer le capital social de la Société à un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-).

En conséquence de la réduction de capital ci-dessus, la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) sera transférée à un compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5.1. des statuts de la Société reste inchangé et a la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-), représenté par quatre cents (400) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article dix des statuts comme suit:

«Art. 10. Représentation

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers (i) pour les transactions n'excédant pas EUR 10.000,- par transaction, par la seule signature de tout gérant, (ii) pour les transactions excédant EUR 10.000,- par transaction, par la signature conjointe de deux gérants, ou (iii) par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 10.000,-.

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans la Société détenant tout l'actif et tout le passif de U.A.I. (GIBRAL-TAR) LIMITED, une société de droit de Gibraltar et constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 février 2004, vol. 430, fol. 47, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 février 2004.

H. Hellinckx.

(020058.3/242/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

U.A.I. (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 105.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 février 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(020060.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

R.F.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.389.

L'an deux mil cinq, le quinze février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Marie-José Reyter-Gesher, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du Conseil d'Administration de la société anonyme R.F.I. HOLDING S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey,

en vertu d'un pouvoir à elle conféré par décision du Conseil d'Administration prise lors de sa réunion en date du 12 novembre 2004, un procès-verbal de ladite réunion, signé ne varietur par la comparante, agissant ès-dite qualité, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement,

aux fins d'exécuter les dispositions contenues dans l'article 5 des statuts de la société, y insérées lors de sa constitution en date du 24 juillet 2002.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- Que la société anonyme R.F.I. HOLDING S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, immatriculée au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 88.389, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, du 24 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1403 du 27 septembre 2002.

II.- Que le capital social de la Société s'élève à USD 40.000,- (quarante mille US dollars), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de USD 4,- (quatre US Dollars) chacune, entièrement libérées, ainsi que cela résulte

d'un avis du 12 novembre 2004, enregistré à Luxembourg-Sociétés le 26 janvier 2005, référence: LSO-BA07065 et déposé au registre de commerce et des Sociétés le 31 janvier 2005.

III.- Qu'aux termes de l'article 5 alinéa 4 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à USD 20.000.000,- (vingt millions de US Dollars), représenté par 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de USD 4,- (quatre US Dollars) chacune, et le même article autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé par l'émission d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

IV.- Que dans sa réunion du 12 novembre 2004, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de réaliser une première tranche de l'augmentation de capital à concurrence de USD 10.000,- (dix mille US Dollars) afin de porter le capital de USD 40.000,- (quarante mille US Dollars) à USD 50.000,- (cinquante mille US Dollars), par l'émission de 2.500 (deux mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 4,- (quatre US Dollars) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

V.- Que dans sa prédite réunion du 12 novembre 2004, le Conseil d'Administration de la Société a décidé, après avoir consulté les autres actionnaires, d'accepter la demande de souscription par Monsieur Yves Le Morvan, ingénieur, demeurant à F-45210 Ferrières, Les Chalumeaux, Le Bignon Mirabeau, pour 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, et par Monsieur Roger Lemaire, ingénieur, demeurant à B-1180 Bruxelles, 51, rue Langeveld, pour 1.250 (mille deux cent cinquante) actions.

Les documents justificatifs de la renonciation des autres actionnaires à leur droit de souscription préférentiel et des souscriptions par les actionnaires en question ont été présentés au notaire soussigné.

VI.- Que les 2.500 (deux mille cinq cents) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par Monsieur Yves Le Morvan et par Monsieur Roger Lemaire, prénommés, comme indiqué ci-avant, et entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que du chef de l'augmentation de capital présentement constatée, la somme de USD 10.000,- (dix mille US Dollars) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

VII.- Que suite à la réalisation de cette première tranche de l'augmentation de capital autorisé, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

en version anglaise:

«The subscribed capital of the company is fixed at USD 50,000.(fifty thousand US Dollars) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, with a par value of USD 4.- (four US Dollars) each.»;

et en version française:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à USD 50.000.(cinquante mille US Dollars), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de USD 4,- (quatre US Dollars) chacune.».

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare, en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais, évaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital est évalué à EUR 7.709,51 (sept mille sept cent neuf euros et cinquante et un cents).

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture de toute ce qui précède, donnée en langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: M.-J. Reyter-Gesher, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 23CS, fol. 79, case 8. – Reçu 76,83 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 mars 2005.

T. Metzler.

(021431.3/222/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

R.F.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 mars 2005.

T. Metzler.

(021433.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

MATERIS MANAGEMENT REFRACTAIRES, Société Civile.**Capital social: EUR 55.000,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2005

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur John Seil qui désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Gentiane Préaux.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, dressée par les membres du bureau, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, à laquelle les membres de l'assemblée déclarent se référer, qui demeurera annexée aux présentes.

Le Président expose et l'assemblée constate:

- que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée envoyée aux associés contenant l'ordre du jour suivant:

1. Démission de Monsieur Richard Germain, demeurant 43, rue de Lisbonne, F-75008 Paris, de ses fonctions de gérant et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat.

2. Nomination de Monsieur Olivier Legrain, né à Paris 15^e arrondissement, France, le 30 septembre 1952, domicilié 8, passage Saint Ferdinand, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, comme nouveau gérant en remplacement de Monsieur Richard Germain, démissionnaire.

3. Modification du dernier alinéa de l'article 10 des statuts comme suit:

«Le gérant actuel de la société est Monsieur Olivier Legrain, né à Paris 15^e arrondissement, France, le 30 septembre 1952, domicilié 8, passage Saint Ferdinand, 92200 Neuilly-sur-Seine, France.»;

- qu'il ressort de la liste de présence que sur 5.500 parts de catégorie A, 4.695 sont représentées, et sur 49.500 parts de catégorie B, 42.255 sont représentées. Le quorum requis par les dispositions légales est donc atteint et la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Richard Germain, demeurant 43, rue de Lisbonne, F-75008 Paris, de ses fonctions de gérant et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Olivier Legrain, né à Paris 15^e arrondissement, France, le 30 septembre 1952, domicilié 8, passage Saint Ferdinand, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, comme nouveau gérant en remplacement de Monsieur Richard Germain, démissionnaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 10 des statuts comme suit:

«Le gérant actuel de la société est Monsieur Olivier Legrain, né à Paris 15^e arrondissement, France, le 30 septembre 1952, domicilié 8, passage Saint Ferdinand, 92200 Neuilly-sur-Seine, France.»

A cet effet l'assemblée donne tous pouvoirs au gérant de la Société ainsi qu'à Monsieur John Seil et/ou Madame Gentiane Préaux et/ou Madame Carine Grundheber à l'effet de (i) procéder à toutes formalités, (ii) signer tous actes et documents et (iii) plus généralement faire le nécessaire, en relation avec l'ensemble des opérations visées aux résolutions ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 10.30 heures.

J. Seil / G. Préaux / C. Grundheber

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06229. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020172.3/534/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.